

SECRETARIAT GENERAL *AB*

CENTRE DE FORMALITES DES  
ENTREPRISES *mf*

## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

En vue d'améliorer l'efficacité de ses services à l'endroit des opérateurs économiques dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires au Togo, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et de la Promotion de la Consommation Locale informe les créateurs d'entreprises que le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) modifie ses horaires de travail.

A cet effet, le CFE est ouvert et fonctionnel tous les jours ouvrables de 07h30mn à 18 heures.

Les heures de dépôt et de retrait de dossiers de création d'entreprises sont fixées comme suit :

**Dépôt** : 7 H 30 min à 14H 00  
**Retrait** : 14H 30 min à 18H 00

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et de la Promotion de la Consommation Locale compte sur la compréhension de tous pour la mise en œuvre effective des présentes mesures.

Fait à Lomé, le 06 Mars 2019



S. T. Kodjo ADEDZE